

Commission de suivi de site de Châteauneuf-Martigues-Port-de-Bouc réunion du 21 janvier 2016

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 31 AOUT 2015

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

SENATEUR Jean-Marc	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	Présent
LAURENT Thibault	DREAL	Présent
CRIADO Maria	ARS	Représentée
ZOULALIAN Franck	DDTM 13	Présent
NICOLAIDES Max	DIRECCTE	Présent
	SIRACEDPC	
	DASEN	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

CHARROUX Gaby	MARTIGUES	Présent
LEVRAULT Martine	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Présente
DUPRAT Alain	CARRY-LE-ROUET	
DEPAGNE Marc	PORT-DE-BOUC	
DIARD Eric	SAUSSET-LES-PINS	Excusé
CAMBESSEDES Henri	COM AGGLOMERATION PAYS DE MARTIGUES	Présent
NAVARRO Daniel	MPM	

Suppléants

LOPEZ Alain	MARTIGUES	Présent
WAX Fabienne	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
SIRAT Boulenour	PORT-DE-BOUC	
BERTRANDI-CAMPANA Mary-Christine	SAUSSET-LES-PINS	Présent
DEGIOANNI Sophie	COM AGGLOMERATION PAYS DE MARTIGUES	
VIRZI Brigitte	MPM	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

BOURRASSE François	DEPOT PETROLIER TOTAL	Présent
BOURRASSE François	TOTAL	Présent
MADESSIS Georges	NAPHTACHIMIE	
RATIER Eric	KEM-ONE	
LEFAIVRE Philippe	GAZECHIM	
WILLOQUET Jacques	PETROINEOS	Présent
RASTOIN Bertrand	OXOCHIMIE	
RASTOIN Bertrand	INEOS DERIVATIVES	
CECCHETTO Emmanuel	INEOS CHEMICALS	
GOMARD Hélène	LBC MARSEILLE	
LANGLOIS Bertrand	WILMAR FRANCE HOLDINGS	Excusé
HERSON Frédéric	PRIMAGAZ	
LE RICOUSSE Gilles	GEOGAZ	

Suppléants

FAUQUE Georges	DEPOT PETROLIER TOTAL	Présent
FAUQUE Georges	TOTAL	Présent
MENE Didier	NAPHTACHIMIE	
CROUZET Jean-Christophe	KEM-ONE	
POUJOL Eric	GAZECHIM	
RAYNAUD Gilles	PETROINEOS	
RAYNAUD Gilles	OXOCHIMIE	
RAYNAUD Gilles	INEOS DERIVATIVES	
RAYNAUD Gilles	INEOS CHEMICALS	
SCHONAICH Dirk	LBC MARSEILLE	
BRUANT Eric	GEOGAZ	

COLLEGE « SALARIES »
Titulaires

VANNI Louis-Marc	DEPOT PETROLIER TOTAL	Excusé
VANNI Louis-Marc	TOTAL	Excusé
DE CARLO Vito	NAPHTACHIMIE	
SIGWALT Alain	KEM-ONE	
SOLER Patrick	GAZECHIM	
SAKOUHI Rida	PETROINEOS	Représenté
VARAGNOL Sébastien	OXOCHIMIE	Représenté
VARAGNOL Sébastien	INEOS DERIVATIVES	Représenté
ROULIER Marc	INEOS CHEMICALS	Présent
GARCIA Robert	LBC MARSEILLE	
LOACES Jean-Luc	WILMAR FRANCE HOLDINGS	
GROTZKI David	PRIMAGAZ	
D'ANGELO Michel	GEOGAZ	

Suppléants

BRETONES Daniel	NAPHTACHIMIE	
ZARBO Franck	KEM-ONE	
FRANCHI Patrick	PETROINEOS	Excusé
MEMBRIBE Nicolas	OXOCHIMIE	Excusé
MEMBRIBE Nicolas	INEOS DERIVATIVES	Excusé
MAGGIORE Antoine	INEOS CHEMICALS	Présent
HUGUES Stéphane	LBC MARSEILLE	
LEVASSEUR Benoît	GEOGAZ	

COLLEGE « RIVERAINS »
Titulaires

CREPAUX Alain	UFC QUE CHOISIR	Présent
CHEINET Jean-Claude	MNLE	Présent
ROIG Jacques	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVÉRA	Présent
PUECH Sylvestre	COMITÉ D'INTÉRÊT DU QUARTIER DES LAURONS	Présent
BARRACHIN Roger	ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE	
RUGGIU Jean	CIS DE LA MÈDE	
LEGRAND Christian	ASSO. RIVERAINS PLATE-FORME DE LAVÉRA	Excusé

Suppléants

CERVERA Roger	UFC QUE CHOISIR	
SOTGIA Jean	MNLE	Présent

SOTGIA Jean	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVÉRA	Présent
PATRIS Nicolas	COMITÉ D'INTÉRÊT DU QUARTIER DES LAURONS	
DEFRANCE Guy	ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE	
DUMAS Yves	CIS DE LA MÈDE	
ROUMIEU René	ASSO. RIVERAINS PLATE-FORME DE LAVÉRA	Présent

PERSONNES QUALIFIEES

SACHER Michel	CYPRES	Présent
POURTAIN Eric	CYPRES	Présent
CABAU WOEHREL Christine	GPMM	Excusée
BALLARO Xavier	GPMM	Présent
MOLLIER Alexis	SDIS 13	Présent

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

MONNIER Isabelle	SOUS-PREFECTURE	Présente
CZORNY Vassili	SOUS-PREFECTURE	Présent
PATOUILLET Bruno	DREAL	Présent
COUTURIER Patrick	DREAL	Présent
HERSIN Jean-Marie	DREAL	Présent
VARGELLI Philippe	DDTM 13	Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

VIDAL Rajae	MARTIGUES	Présente
SAMUEL Axel	MARTIGUES	Présent
PERFETTI Jean-Louis	COM AGGLOMERATION PAYS DE MARTIGUES	Présent
CHACORNAC Jean-Michel	MPM	Présent

COLLEGE « SALARIES »

AISSAOUI Mohamed Karim	TOTAL	Présent
-------------------------------	-------	---------

COLLEGE « RIVERAINS »

PATRINO Christian	ASSOCIATION VAL DES PINS	Présent
--------------------------	--------------------------	---------

EXCUSES

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

CRiado Maria	ARS	Excusée
MORCIANO Cécile	ARS	Excusée

Cette séance de la commission de suivi de site (CSS) est consacrée à la raffinerie Total Raffinage France installée sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues et Martigues.

La réunion débute à 09h10.

Monsieur Charroux, maire de Martigues, président de la CSS, ouvre la réunion.

M. Patruno demande si le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2015 de la commission a été envoyé.

M. Sacher, secrétaire, dit que la commission de suivi de site concernant, pour l'instant, l'ensemble des sites industriels de La Mède et de Lavéra, les comptes-rendus des différentes réunions seront envoyés en même temps.

M. Puech pose une question sur la diffusion des documents graphiques, qui ne sont plus accessibles sur les sites Internet pour des questions de sûreté.

M. Patouillet, DREAL, répond qu'une commission nationale a été saisie pour prendre des décisions sur le sujet. La sûreté impose la discrétion, qui va à l'encontre de l'information réglementaire. Il est confirmé que pour les personnes associées aux décisions (membres de la commission), les documents peuvent être diffusés sur demande.

M. Couturier, DREAL, répond qu'une commission nationale sur l'information du public et la sûreté des données sensibles a été saisie pour prendre des décisions sur le sujet. La sûreté impose une réflexion sur la diffusion de certains documents en équilibre avec la nécessaire information du public réglementaire. Il est confirmé que pour les personnes associées aux décisions (membres de la commission), les documents peuvent être diffusés sur demande.

M. Cheinet rappelle que le sous-Préfet Babre, prédécesseur de M Sénateur, avait eu la confirmation de M. De Margerie, PDG de Total, sur la pérennité de la raffinerie de Provence. Les promesses n'ont pas été tenues. La procédure du PPRT, qui a été longue et difficile à mener à son terme doit être entièrement reprise.

BILAN ANNUEL DES ACTIVITES ET DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE DE LA RAFFINERIE TOTAL RAFFINAGE FRANCE - INCIDENTS ET ACCIDENTS DEPUIS LA DERNIERE CSS (JUN 2013)

M. Fauque rappelle que ce bilan a été exposé le 13 novembre 2015 jusqu'à son terme, mais que des éléments complémentaires peuvent être donnés si besoin.

Il n'y a pas de question.

PROJET DE RECONVERSION DU SITE

M. Fauque présente un diaporama (en **annexe**).

Compléments au diaporama.

Dans le cadre d'une demande croissante en bio-carburants le projet est de réaliser une bio-raffinerie, c'est-à-dire faire évoluer la matière première, du pétrole brut (ressource non renouvelable), vers des matières premières renouvelables comme les huiles végétales, en favorisant le recyclage d'huiles usagées.

Aujourd'hui, le gazole contient 7% de biodiesel. À l'horizon 2020, le biodiesel devra représenter 10% du carburant et 15% en 2030.

La consommation de gazole en France est d'environ 35 millions de tonnes par an. La demande augmente (environ 1 Mt/an). La France importe du biodiesel (~500 kt/an).

L'outil industriel doit voir l'adaptation des unités de désulfuration du pétrole vers une hydrogénation des huiles végétales (HVO). Ces huiles végétales hydrogénées (biodiesel) peuvent être utilisées à 100% comme carburant, contrairement aux bioesters dont la concentration dans les gazoles est limitée par les constructeurs des moteurs.

L'abandon du traitement de pétrole brut entraînera la baisse d'environ 90% des émissions de produits soufrés de la raffinerie.

La transformation se fera sans licenciement. Total proposera des reclassements, des mesures de préretraite ou un accompagnement de projets personnels.

Certaines unités industrielles existantes ne seront pas utilisées (partie ouest de la raffinerie) dans le nouveau procédé ; elles seront modifiées pour la création de plateaux techniques de formation « grandeur nature » (OLEUM Sud).

Le projet repose sur quatre piliers :

1. Activité industrielle de production
 - a. Production de 500 000 tonnes/an de biodiesel (+ 55 000 t/an de bio-propane).
 - b. Production d'AdBlue (additif pour réduction des émissions d'oxydes d'azote des poids lourds et bientôt des véhicules diesel légers)
2. Augmentation des capacités de la plate-forme logistique et de stockage (bacs)
3. Centre de formation (OLEUM Sud). Comparable au site installé sur l'ancienne raffinerie à Dunkerque. Car il y a un besoin de formation sur plateaux techniques en vraie grandeur, aussi bien pour Total que pour les prestataires ou sous-traitants, locaux ou internationaux. Objectif : 200 journées par an pour 1 500 stagiaires.
4. Ferme solaire. Les produits lourds, issus du raffinage pétrolier vont disparaître. Les 10 bacs de stockage (qui sont aujourd'hui les plus proches des habitations côté La Mède) seront démantelés. Des panneaux solaires (fabriqués par une société du groupe Total) seront installés sur les espaces dégagés (réduction du risque). Les panneaux seront orientables (trackers) et auront un rendement > 20%.

Sources des matières premières : en plus d'huiles usagées et de résidus, le complément des huiles végétales sera de première génération. Les achats se feront sur le marché international, avec un engagement de Total de ne se fournir qu'en produits durables et renouvelables : une certification internationale existe sur le sujet.

Question de M. Charroux : la production sera réduite : d'environ 6,5 Mt aujourd'hui à 650 kt.

M. Fauque : les évolutions sont possibles et le marché va croître. Le premier objectif est de démarrer le projet, rien n'empêche les évolutions, sur les volumes ou sur la destination des produits (par exemple vers la bio-chimie).

Question de M. Patruno : où en est le planning de transformation, dans le cadre des risques industriels ?

Tout est mis en œuvre actuellement par rapport aux MMR (mesures de maîtrise du risque) existantes. Dans le cadre du projet, il faut réétudier les enveloppes de risque. Les sphères de GPL seront supprimées, il ne restera que des cigares.

Le planning est le suivant :

- ✓ Fin 2016 : arrêt du traitement de pétrole brut ; démolition de certains bacs pour la construction de la ferme solaire et construction des unités AdBlue
- ✓ Début 2017 : construction des nouvelles installations du projet. Il n'y aura pas de production pendant plusieurs mois, durant les opérations de transformation du site.

Question de M. Puech : il y aura des quantités énormes d'huile de palme importées ! D'où viendront les huiles usagées ?

M. Fauque : pour produire 500 kt de biodiesel, il faut environ 650 kt d'huiles végétales qui seront transportées par bateaux par Fluxel, comme aujourd'hui. Précision : Le Port de la Mède ne sera pas réactivé.

Question de M. Crépeux : Quelle sera la destination du Benzène ?

M. Fauque : comme aujourd'hui, il sera renvoyé vers Lavéra (GEXARO).

Question de M. Crépaux : Pourquoi se tourner vers le gazole alors que l'objectif est la réduction de la diesélisation du pays ?

M. Fauque : la consommation de gazole en France est d'environ 35 Mt/an. Avec 7%, le biodiesel représente un peu moins de 2.5 Mt/an. Sur cette consommation de biodiesel, la France en importe environ 0.5 Mt/an. Le site de La Mède importera du gazole B0 (sans biodiesel) sur le marché international et incorporera son biodiesel produit localement pour revendre du gazole B7 (et B10 en 2020) - respectivement 7 et 10% de HVO. Le carburant sortant de la raffinerie représentera 4,5 Mt/an.

Question de M. Puech : quelle sera la répartition des 200 M€ d'investissement ?

M. Fauque : une majorité ira vers la transformation des infrastructures industrielles ; il y aura un regroupement des salles de contrôle ; environ 15 M€ pour la ferme solaire ; démantèlement de certains bacs de stockage (100 => 80).

Question de M. Patrino : le site restera-t-il Seveso seuil haut ?

M. Fauque : oui.

Question de M. Puech : quel avenir pour la route de contournement de la raffinerie vers la carrière Gontéro ?

M. Fauque : le projet est abandonné.

Question de M. Charroux : y a-t-il des productions similaires sur d'autres sites en France ?

M. Fauque : il n'y a pas de production de HVO en France ; les importations proviennent de Rotterdam, d'Italie, de Singapour. Les autres types de biodiesel sont limités à 7% par les motoristes pour des problèmes de corrosion.

Question de M. Puech : le coût à la pompe de ces nouveaux carburants sera-t-il différent ? ?

M. Fauque : il n'y aura pas de changement.

Question de M. Puech : quelle l'intérêt de projeter une ferme solaire ?

M. Fauque : Total s'engage vers les énergies renouvelables. SunPower, le constructeur des capteurs est une filiale de Total.

Question de M. Cheinet : quelle réhabilitation des sols au niveau des stockages démantelés ?

M. Couturier : tant qu'il n'y a pas de fin d'activité, il n'y a pas d'obligation de remise en état. Mais si une pollution est avérée, la DREAL peut demander la dépollution (ce qui a été fait sur le site de Berre).

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Un diaporama est présenté par M. Hersin, DREAL (en **annexe**).

Au cours de la présentation, M. Aissaoui demande à la DREAL si les inquiétudes exposées par les salariés lors des réunions du CHSCT sont prises en compte ? Quelle est la procédure d'audit ? Comment évaluez-vous le potentiel de danger d'un événement ?

M. Hersin : l'inspection prend toutes les données entrantes, y compris celles des représentants des personnels, des riverains, mais aussi les incidents déclarés ou constatés, les POI déclenchés, etc.

M. Couturier expose les deux missions de l'inspection :

1. Autoriser l'exploitation sur la base de dossier de demande d'autorisation et des études de dangers.

Par exemple s'il existe un potentiel de danger, l'exploitant doit le décrire et prendre les mesures pour le maîtriser. La DREAL étudie tous les aspects, y compris organisationnels, pour autoriser avec des prescriptions pour encadrer l'activité en vue d'assurer la prévention des pollutions et des risques ainsi que la protection de l'environnement de l'établissement.

2. Inspecter, pour vérifier que toutes les prescriptions sont réalisées.
Suite à une interpellation ou un événement (ou même en dehors), il est demandé des compléments d'information qui peuvent relever soit l'inspection du travail (activité au poste de travail), soit de l'inspection des installations classées (produits ou process dont les effets sont susceptibles d'impacter à l'extérieur de l'établissement).

Question de M. Aissaoui : les salariés du CHSCT considèrent que les incidents à répétition démontrent un défaut de maîtrise de l'exploitation. Comment la DREAL peut faire pression sur les industriels ?

M. Couturier: il existe des outils dissuasifs dès lors que des prescriptions ne sont pas respectées : la mise ne demeure, l'arrêt de l'exploitation, la consignation... Le non-respect d'une mise en demeure est un délit : il y a dès lors transmission d'une information au procureur.

M. Charroux considère que s'il y avait plus de réunions de CSS, plus régulièrement, il y aurait plus d'information qui circulerait.

M. Puech suggère que plus de représentants de la CSS soient associés à la CLIE qui se réunit plus souvent.

Question de M. Aissaoui sur la sûreté : il y a une inquiétude des salariés suite aux événements du 14 juillet 2015 dans le site pétrochimique de Berre.

M. Sénateur, sous-préfet : La 1^{ère} décision prise par le gouvernement a été d'organiser des inspections conjointes systématiques de tous les sites Seveso (aspect industriel et sûreté). Ceci pour avoir une lecture combinée de la situation de chaque site industriel.

Ont été examinés : les éléments passifs (clôtures accès, éclairage, vidéosurveillance), les procédures et un renforcement des relations entre les sites et les forces de l'ordre a été organisé.

Trois réunions ont été organisées en décembre avec l'ensemble des industriels et les forces de l'ordre sur les sites et Lavéra + Châteauneuf, Berre et Fos afin de créer les conditions d'un meilleur échange d'informations.

Pour les salariés : il est étudié les agréments avant embauche (compétences techniques des candidats) et la mise en œuvre d'instructions particulières sur certaines activités stratégiques : protections spéciales, plan particulier de protection. C'est en place pour tous les salariés ; on demande une grande vigilance pour les sous-traitants.

Sur les drones : il existe un service des forces de l'ordre qui collecte les signalements et centralise toutes les enquêtes de survol. Le schéma d'alerte préconise d'appeler le 17. Il peut y avoir activation de forces spécialisées (gendarmerie du transport aérien).

Depuis juillet 2015, on a recensé 17 signalements, dont 15 confusions et seulement 2 événements suspects.

PPRT ET SON EVOLUTION

Un diaporama est présenté par M. Laurent, DREAL (en **annexe**).

Le PPRT aujourd'hui en vigueur est important : il concerne 800 logements, les coûts sont élevés.

Début 2015, la mise en œuvre de ce PPRT a fait l'objet de discussions pour établir un projet de protocole afin d'assurer l'accompagnement et le financement des mesures du PPRT (foncières et travaux) notamment auprès des particuliers.

L'annonce en avril 2015 du projet de reconversion de la raffinerie a entraîné une évolution de l'économie du PPRT. De ce fait, le protocole n'a pas été signé.

Le projet de reconversion laisse entrevoir une réduction des dangers, une évolution de l'aléa technologique donc une carte de zonage différente. Les dispositions du PPRT actuel doivent être revues.

Les modalités prévues par le code de l'environnement peuvent être les suivantes :

- ✓ Révision du PPRT procédure complète avec concertation et enquête publique
- ✓ Modification du PPRT procédure allégée, pas d'enquête publique

Dans le cadre de la mise en révision ou modification du PPRT, le code de l'environnement prévoit que le Préfet peut suspendre tout ou partie des mesures du PPRT approuvé. Dès lors que cette décision est prise, il est mis fin aux éventuelles procédures de mesures foncières ou travaux qui auraient été engagées sauf si celles-ci sont trop avancées.

Au regard des modifications majeures apportées par le projet de reconversion aux dispositions du PPRT actuel, le Préfet retient la voie de la mise en révision du PPRT avec une procédure complète.

Aujourd'hui, la DREAL attend les études de dangers pour les instruire et pouvoir proposer cette mise en révision.

Question de M. Patruno : que peut-il se passer pour les « anciens » expropriés ?

M. Laurent : Les dispositions du PPRT courent toujours, néanmoins, l'État n'engagera pas la mise en œuvre des mesures d'expropriation.

Question de M. Patruno : et s'il y a un projet de vente ?

M. Sénateur : le Préfet a pris l'engagement de réviser le PPRT par une procédure complète. Il y aura suspension des mesures au fur et à mesure de l'arrêt des activités (sources de dangers) et des mises en sécurité.

M. Bourrasse précise que l'arrêt du traitement de pétrole brut est prévu au plus tard fin 2016. Les mises en sécurité s'effectueront par la suite selon un calendrier.

M. Couturier : Les ventes des bâtiments expropriés seront bloquées tant que le PPRT ne sera pas abrogé.

Question de M. Cambessedès : sur les documents d'urbanisme, les modifications pourront-elle être faites au fil de l'eau ?

M. Couturier : Les documents d'urbanisme ne pourront être modifiés qu'une fois le PPRT abrogé.

Question de M. Cheinet : pendant la phase transitoire, que devient le PPI, qui est conditionné par le risque lié à l'acide fluorhydrique ?

M. Fauque : l'unité d'alkylation n'est plus en exploitation, la vidange de l'HF est prévue en mars-avril.

M. Sacher : le PPI ne pourra être révisé qu'à la fin de la procédure, une fois les EDD instruites.

QUESTIONS DIVERSES

M. Roumieu demande des explications sur le survol du site de Lavéra par des avions de la base d'Istres ; il précise que la question avait été posée par écrit à M. le sous-préfet par M. Legrand.

M. Sénateur : en septembre, il y a eu pendant environ 15 jours des entraînements à l'appontage pour des Rafale Marine pour des pilotes en cours de formation. Interrogé sur ce point, le commandant de la BA125 a indiqué que des consignes spécifiques avaient été données aux équipages de ne pas survoler les installations industrielles. Des écarts de survol ont toutefois été constatés. Ces consignes sont approuvées par la direction de la sécurité aérienne, même si les sites Seveso ne font pas l'interdiction de survol.

M. le sous-préfet indique qu'un plan de modernisation de la base est en cours avec le remplacement des Mirage2000 par des Rafales.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 11h45.

Le Président de la CSS

Gaby CHARROUX
Maire de Martigues

